

1^{ère} réunion publique du
CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST
Le mardi 21 juillet 2026 – 18 h 00
Centre d'appui de Bathurst – 915, rue Sainte-Anne (N.-B.) E2A 6X1
Salle F122

DIRECTRICE GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La direction générale souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil et présente le déroulement de la réunion d'assermentation. Elle précise que la première partie de la séance sera animée par elle-même, tandis que la seconde sera présidée par la nouvelle présidence du Conseil, une fois celle-ci élue.

2. Vérification du quorum et des absences

Présences :

- Conseillères / conseillers : Ghislaine Foulem, Michèle Hébert, Richard Gallant, Erick Anderson, Gary Ouellette, Diane Mignault, Pierre Morais, William Roy.
- Direction générale : Stéphanie Kerry
- Responsable des communications et des relations stratégiques : Marie-Emma Parenteau
- Commissaire au serment : Maître Ronald Godin

Absence : Nathalie Mallais Comeau

3. Assermentation des membres du Conseil d'éducation

La direction générale rappelle que l'assermentation constitue une étape importante pour les membres élues, puisqu'elle marque officiellement leur engagement à exercer leurs fonctions à titre de fiduciaires de l'éducation.

La parole est ensuite cédée à Me Ronald Godin, qui explique le déroulement de la cérémonie d'assermentation.

Me Ronald Godin, avocat à la retraite, conserve l'autorité légale d'agir à titre de notaire et de commissaire à l'assermentation. Il explique la distinction entre la déclaration solennelle et l'affidavit, précisant que ce dernier est prêté sous serment, traditionnellement sur la Bible. En l'absence de Bible, les conseillers en éducation prêtent une déclaration solennelle, laquelle possède la même valeur juridique que l'affidavit.

Me Ronald Godin procède à l'assermentation des membres du Conseil d'éducation du DSFNE dans l'ordre suivant :

- Le conseiller Richard Gallant à 18h16 le 21 juillet 2026;
- Le conseiller Erick Anderson à 18h19 le 21 juillet 2026;
- La conseillère Ghislaine Foulem à 18h20 le 21 juillet 2026;
- La conseillère Michèle Hébert à 18h22 le 21 juillet 2026;
- Le conseiller Pierre Morais à 18h23 le 21 juillet 2026;
- La conseillère Diane Mignault à 18h25 le 21 juillet 2026;
- Le conseiller Gary Ouellette à 18h26 le 21 juillet 2026;
- L'élève conseiller William Roy à 18h27 le 21 juillet 2026.

La direction générale informe les membres du Conseil que la conseillère Mallais Comeau a été assermentée ultérieurement ce qui permet au Conseil de procéder au vote de la présidence et vice-présidence du Conseil.

4. Adoption de l'ordre du jour

MOTION 1, RÉOLUTION 01-4

**Le conseiller Ouellette propose
Appuyé par le conseiller Gallant**

QUE soit accepté, tel que présenté, l'ordre du jour de la réunion publique du 21 juillet 2026.
Adoptée

5. Nomination de la présidence des élections à la présidence et vice-présidence du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est

La direction générale explique le déroulement des élections de la présidence et vice-présidence du Conseil et précise qu'une personne doit être nommée par le Conseil afin de présider les élections.

MOTION 2, RÉOLUTION 01-5

**La conseillère Foulem propose
Appuyée par la conseillère Hébert**

QUE soit nommé Maître Ronald Godin afin de présider le déroulement des élections de la présidence et vice-présidence du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord Est.

Adoptée

6. Nomination des scrutateurs des élections à la présidence et vice-présidence du Conseil d'éducation du DSFNE

La direction générale poursuit en informant le Conseil qu'il faut procéder à la nomination de deux scrutateurs ne pouvant faire partie du Conseil et auxquels il serait fait appel si les votes à main levée ne trouvaient pas d'issue, afin de dépouiller les bulletins de vote.

MOTION 3, RÉOLUTION 01-6

**La conseillère Hébert propose
Appuyée par le conseiller Morais**

QUE soit nommés, Marie-Emma Parenteau et Johanne Zanetti, scrutatrices des élections à la présidence et vice-présidence du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est.

Adoptée

7. Élection de la présidence

Me Ronald Godin demande à l'assemblée si un membre souhaite proposer le nom d'un membre du Conseil pour prendre le poste de présidence au sein du Conseil. Le conseiller Anderson propose le nom de la conseillère Ghislaine Foulem à titre de candidate à la présidence. La conseillère Mignault appuie la proposition.

MOTION 4, RÉOLUTION 01-7

**Le conseiller Anderson propose
Appuyé par la conseillère Mignault**

QUE soit élue la conseillère Ghislaine Foulem à la présidence du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est

Adoptée à l'unanimité

La conseillère Ghislaine Foulem accepte la nomination.

8. Élection de la vice-présidence

Me Ronald Godin demande à l'assemblée si un membre souhaite proposer le nom d'un membre du Conseil pour prendre le poste de vice-présidence au sein du Conseil.

- Le conseiller Morais propose le nom de la conseillère Michèle Hébert à titre de candidate à la présidence. Le conseiller Ouellette appui la proposition.
- Le conseiller Richard Gallant soumet sa candidature pour le poste de vice-président.

Me Ronald Godin invite les membres du Conseil à passer au vote.

Les scrutatrices dépouillent les votes devant l'assemblée. La conseillère Hébert l'emporte par 6 voix contre 2.

MOTION 5, RÉOLUTION 01-8

**Le conseiller Morais propose
Appuyé de le conseiller Ouellette**

QUE soit élu la conseillère Michèle Hébert à la vice-présidence du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est

Adoptée

9. Élection du secrétaire du Conseil

MOTION 6, RÉOLUTION 01-9

**La conseillère Foulem propose
Appuyée par le conseiller Morais**

QUE soit nommé la directrice générale, madame Stéphanie Kerry, comme secrétaire du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est.

Adoptée

Maître Ronald Godin quitte la réunion avec les remerciements de l'assemblée à 18h38.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉDUCATION DU DSFNE

La direction générale cède la présidence de la réunion à madame Ghislaine Foulem.

La présidente remercie les membres du Conseil de lui renouveler leur confiance pour assumer la présidence. Elle exprime sa profonde gratitude et souligne recevoir ce renouvellement avec beaucoup d'humilité et de sincérité.

Elle rappelle avoir toujours considéré la présidence non pas comme une fonction, mais comme un engagement et un devoir de servir, avant tout envers les élèves, les familles et l'ensemble de la communauté scolaire. Elle réaffirme que cette responsabilité s'inscrit dans la mission fondamentale du Conseil d'éducation.

La présidente souligne que les membres du Conseil sont les gardiens et les fiduciaires de droits fondamentaux, une responsabilité qui prend tout son sens à la lumière de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elle rappelle que ce droit à l'éducation en français exige une vigilance constante afin d'assurer sa pleine mise en œuvre et sa pérennité.

Elle souligne que plusieurs dossiers importants ont progressé au cours de la dernière année, notamment en matière d'infrastructures scolaires. Toutefois, elle rappelle que, si les bâtiments demeurent essentiels, ils ne constituent pas le cœur de la mission du Conseil. Celle-ci consiste avant tout à assurer la réussite éducative des élèves tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de leur identité linguistique, culturelle et communautaire.

À cet égard, la présidente fait part de sa préoccupation quant à la faible place accordée au développement identitaire dans le Plan d'éducation de 12 ans ainsi que dans la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC). Elle estime que cet enjeu demeure au cœur de la mission du Conseil et souligne qu'il sera important de faire entendre la voix du Conseil auprès des instances concernées, dans un esprit de collaboration, mais avec la fermeté que commande l'importance de cette responsabilité.

Elle réaffirme que cette mission continuera de guider son engagement. Elle souhaite demeurer disponible, accessible et à l'écoute lorsque des enjeux importants toucheront les élèves, les écoles et les communautés. Elle souligne que les prochaines années seront déterminantes et qu'elles exigeront du courage, de la rigueur, de la collaboration et un engagement collectif soutenu.

En terminant, la présidente remercie de nouveau les membres pour leur confiance renouvelée. Elle rappelle que la présidence n'est pas une fin en soi, mais un engagement qui dépasse les personnes et qui vise à contribuer à la formation de jeunes compétents, épanouis et fiers de leur langue, de leurs origines et de leur culture, afin qu'ils puissent, à leur tour, contribuer à l'avenir de l'Acadie. Elle réitère sa volonté de poursuivre ce mandat avec la même passion, la même disponibilité, la même rigueur et le même profond respect pour le rôle du Conseil et pour l'importance de son action collective.

La vice-présidente Michèle Hébert souhaite souligner les accomplissements du conseiller Gallant, anciennement vice-président du Conseil aux côtés de la présidente. Elle reconnaît sa disponibilité, son engagement et ses compétences. La vice-présidente ajoute qu'elle souhaite prévoir la relève et la transmission de connaissance au cours de son mandat. Elle remercie les

membres du Conseil pour leur confiance et assure qu'elle fera de son mieux pour bien représenter le Conseil.

10. Demande d'intervention dans la cause « Égalité santé en français »

La présidente informe les membres de l'évolution du dossier relatif à la cause *Égalité santé en français*. Elle rappelle qu'à la suite de la décision rendue en première instance et de l'annonce, en décembre dernier, de l'appel interjeté par la Province, le Conseil a obtenu des avis juridiques recommandant fortement une intervention dans le cadre de cette procédure.

Elle explique que les questions soulevées par cette cause dépassent le seul secteur de la santé et pourraient avoir des répercussions sur l'interprétation des droits linguistiques et sur la gouvernance des institutions de la minorité linguistique. Plus particulièrement, les échanges portent sur les principes découlant des articles 23 et 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La présidente souligne que le Conseil souhaite s'assurer que les intérêts du secteur de l'éducation de langue française soient adéquatement représentés devant la Cour, compte tenu des particularités de sa mission et de son statut d'institution de gouvernance de la communauté francophone. Elle précise que cette intervention vise notamment à éviter que les conclusions de cette cause soient transposées à d'autres institutions sans tenir compte des distinctions prévues par le cadre de la *Charte*.

Elle informe également les membres que le Conseil a obtenu une contribution de 50 000 \$ dans le cadre du Programme de contestation judiciaire fédéral. À la suite de l'élection de la conseillère Ghislaine Foulem à la présidence, l'entente de financement devra être signée par cette dernière afin de confirmer la participation du Conseil au dossier et de permettre les démarches nécessaires à l'obtention du statut d'intervenant.

MOTION 7, RÉOLUTION 01-10

**Le conseiller Morais propose
Appuyé par la vice-présidente Hébert**

QUE le Conseil d'éducation du DSFNE, conjointement avec les deux autres Conseil d'éducation francophones demande le statut d'intervenant dans la cause « Égalité santé en français ».

Adoptée

11. Rappel de la prochaine réunion de travail et publique du Conseil d'éducation - mardi 15 septembre 2026 à l'école Sœur-Saint-Alexandre de Lamèque

La présidente rappelle aux membres du Conseil que la première réunion de travail et publique du Conseil d'éducation du DSFNE se tiendra le mardi 15 septembre 2026 à l'école Sœur-Saint-Alexandre de Lamèque.

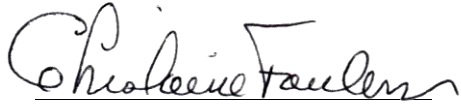
12. Retraite du Conseil

Le Conseil s'accorde pour organiser la retraite du Conseil le samedi 12 septembre 2026 pour une journée complète et dimanche 13 septembre 2026 pour la matinée au Centre d'appui de Bathurst en salle F122.

Le Conseil souhaite avoir une session d'information sur l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* par Me Michel Doucet ou monsieur Serge Rousselle si possible.

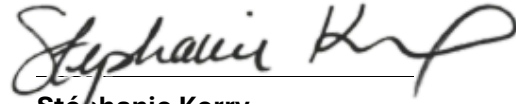
13. Levée de la réunion

La présidente déclare la levée de la réunion à 19h15.



Ghislaine Foulem

Présidente



Stéphanie Kerry

*Directrice générale et secrétaire du
Conseil*